



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 23.12.2022

Numéro de publication: BH07-0000003548

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 97 ORC, Fonds de prévoyance en faveur du Personnel d'Adax S.A. en liquidation

Organisation concernée:

Fonds de prévoyance en faveur du Personnel d'Adax S.A. en liquidation
CHE-109.761.732
chemin Chapons-des-Prés 1
2022 Bevaix

Contexte:

Par décision du **20 décembre 2022**, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a pris acte de la clôture des opérations de liquidation du **Fonds de prévoyance en faveur du personnel d'Adax S.A. en liquidation**, dont le siège est à **La Grande Béroche**, et requiert sa radiation au registre du commerce. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du conseil de fondation, en liquidation, Chemin Chapons-des-Prés 1, Case postale 443, 2022 Bevaix. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 9023 St-Gall, dans un délai de 30 jours.

Décision:

Clôture des opérations de liquidation du 20 décembre 2022

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne